



## Communication positive

Rédacteurs : VIVEA - Délégation Sud – Occitanie territoire Languedoc Roussillon

Destinataires : prestataires de formation

Date de création : 15/10/2019



### 1. Le contexte

VIVEA est le fonds d'assurance formation pour les non-salariés du secteur agricole (chefs d'exploitation ou d'entreprise, conjoints collaborateurs et aide-familiaux). En 2018, le Languedoc-Roussillon compte 29 879 contributeurs. VIVEA finance les actions de formation en direction de ses contributeurs et définit une politique de développement de la formation pour répondre aux besoins en compétences de ces derniers en lien avec les orientations de son Plan Stratégique (consultable sur [www.vivea.fr](http://www.vivea.fr)).

#### L'origine de l'appel d'offre

Les membres du comité territorial Languedoc Roussillon constatent l'importance capitale prise par la communication dans la société. Dans de nombreuses situations la qualité et la pertinence de la communication sont déterminantes. Ces dernières années une surmédiation secoue régulièrement l'agriculture (utilisation de certains phytos, filières viande, œuf...). Des crises sanitaires se répètent. Le monde agricole doit redoubler d'effort pour restaurer son capital sympathie auprès du grand public. Les relations qu'entretiennent les agriculteurs avec les ruraux et les citadins méritent de s'appuyer sur une communication plus enthousiaste et didactique sur les atouts de l'agriculture et les pratiques des agriculteurs (utilisation de l'espace, impact environnemental des pratiques culturales, gestion et utilisation de l'eau...). L'engouement des consommateurs pour les circuits courts montre bien l'attente d'information et de témoignages sur la réalité des pratiques agricoles et l'intérêt qu'elles représentent pour la société.

Dans le cadre du plan d'action du PDFT 2016-2020 et face à ce constat le comité territorial Languedoc Roussillon a engagé un travail sur la communication positive. Ce travail a permis de proposer une définition de la communication positive :

Communiquer positivement c'est être convaincant sur les sujets attendus par le grand public : les bonnes pratiques, les savoir-faire, les qualités et saveurs des produits, le bien-être animal, l'entretien de l'espace, l'environnement.

Ce constat et ce travail réalisés fin 2017 restent tout à fait d'actualité. Après un premier AOS lancé début 2018 le comité Languedoc Roussillon souhaite relancer la dynamique sur cette



thématique par un AOS plus ouvert intégrant le cadre national élaboré fin 2018 sur le dialogue sociétal.

### L'objectif général de l'appel d'offre

Apporter aux agriculteurs (trices) du Languedoc Roussillon les compétences nécessaires pour mettre en œuvre une communication positive sur les métiers, les pratiques ou les produits en réponse aux évolutions des attentes de la société et aux enjeux de l'agriculture.

## 2. Propositions attendues

### Le public

Cet appel d'offre spécifique est ouvert à toutes les contributrices, tous les contributeurs et les ayants droit VIVEA du Languedoc Roussillon et aux responsables professionnels des structures agricoles.

### Le recrutement du public

Afin de faciliter la participation des agriculteurs et des agricultrices dans les formations vous pourrez établir des partenariats extérieurs, notamment avec les structures agricoles impliquées dans la communication grand public ou dans la mise en marché des productions agricoles. Ce partenariat pourra faire l'objet d'une majoration financière. (Voir point 4)

Pour faciliter le recrutement nous vous conseillons les [Fiches levier de départ en formation](#) visibles sur vivea.fr dans les études de la page Nouvelle Aquitaine.

Les modalités de mobilisation du public et de partenariat proposé devront être précisées dans la demande de financement dans la partie « *public visé et zone géographique* ».

### Le périmètre géographique

Les formations s'adressent aux agriculteurs (trices) du Languedoc-Roussillon.

### Les objectifs de formation

Les formations s'appuieront sur les attentes sociétales en matière de savoir-faire et de bonnes pratiques des agriculteurs, du bien-être animal, de l'entretien de l'espace ou de l'environnement. Les objectifs de la formation porteront sur l'élaboration d'une stratégie et un plan de communication qui permettent aux stagiaires de traiter des interpellations et controverses actuelles en s'appuyant sur les situations auxquelles sont confrontés les stagiaires (élevage, cultures, accueil, vente directe...) et sur l'acquisition de techniques de communication et de dialogue.

La formation peut se dérouler selon deux options :



### 1<sup>ère</sup> option formation d'une durée de 7h minimum

Traiter des interpellations et controverses actuelles qui touchent l'agriculture. La formation répondra aux objectifs suivants :

- ▶ Prendre en compte les interpellations et controverses actuelles et les resituer dans le contexte sociétal et professionnel
- ▶ Identifier les plus-values (et limites) de ses pratiques au regard de ces controverses
- ▶ Adopter une posture d'écoute et de dialogue se basant sur le témoignage et le vécu
- ▶ Savoir élaborer un argumentaire personnel
  - adapté à ses interlocuteurs
  - à sa stratégie de communication selon son besoin ou ses problèmes : mettre en avant ses produits, défendre ses pratiques dans un environnement donné...
- ▶ Professionnaliser sa prise de parole dans les médias (TV, radios...)

### 2<sup>ème</sup> option formation d'une durée de 14h minimum.

1) Elaborer une stratégie et un plan de communication positive : La formation poursuivra les sous-objectifs suivants :

- ▶ Préciser la stratégie de communication positive,
- ▶ Définir le public ciblé et les objectifs visés de la communication positive,
- ▶ Clarifier le ou les message(s) de communication positive,
- ▶ Bâtir un argumentaire en réponse aux attentes sociétales sur la thématique retenue,
- ▶ Choisir le moyen de communication positive le plus adapté,
- ▶ Construire un plan de communication positive.

2) Utiliser des techniques de communication adaptées :

Le temps consacré aux techniques de communication ne dépassera pas 50% du temps de formation. Il permettra aux participants d'améliorer leurs compétences sur l'une des techniques de communication suivantes :

- ▶ Communication orale : prendre la parole en public adapter le message, s'adapter au public, argumenter et convaincre, répondre aux interpellations et controverses, réussir une interview, réussir un story telling, adapter sa posture de communication...
- ▶ Communication écrite : cibler le message, s'adapter au public, argumenter et convaincre...
- ▶ Communiquer avec des supports numériques, cibler le message, s'adapter au public ciblé, inclure des images, du son, des vidéos, utiliser les réseaux sociaux...

### Les modalités pédagogiques

Les formations utiliseront des méthodes pédagogiques structurées permettant la prise en compte et l'analyse des situations professionnelles développées par l'agriculteur.

La formation inclura des mises en situation, de débriefing et de capitalisation des enseignements.

Les modalités pédagogiques proposées devront être précisées dans le programme de la



formation de la demande de financement dans la partie « *méthodes pédagogiques et moyens matériels* ».

### La durée de la formation

Option 1 Interpellations et controverses : minimum 7 heures

Option 2 Stratégie de communication : minimum 14 heures

### Les modalités d'évaluation

Des modalités d'évaluation spécifiques sont obligatoires. Elles reposeront à minima sur une évaluation des acquis et des changements de pratiques envisagés. Cette évaluation sera réalisée grâce à une modalité particulière post-formation (questionnaire, entretien téléphonique...) dans les 6 mois suivant la formation. La consolidation de ces évaluations sera envoyée à Marc Aguillon ([m.aguillon@vivea.fr](mailto:m.aguillon@vivea.fr)).

Les modalités d'évaluation proposées devront être précisées dans la demande de financement dans la partie « *critères et modalités d'évaluation des résultats* ».

### Les compétences des formateurs

Les formateurs justifieront d'une expertise avérée dans le domaine de la communication grand public et connaîtront les controverses sociétales de l'agriculture. Ils auront une capacité à animer une formation et à conduire un débriefing pédagogique (analyse des mises en situation et capacité à en tirer des enseignements)

Les noms et qualifications (fonction, expérience, formation) et la structure employeuse des formateurs mobilisés devront être précisés dans la demande de financement dans la partie « *moyens d'encadrement* ».

### La période de réalisation

Les formations débuteront entre le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et le 31 décembre 2021. Les formations pourront se terminer le 31 mars 2022.

## 3. Sélection

### Les critères de sélection

- ▶ L'adéquation aux objectifs de formation
- ▶ Le prix (coût TTC heure /stagiaire)
- ▶ L'adéquation au public visé.
- ▶ Les modalités pédagogiques proposées



#### 4. Conditions d'achat et de prise en charge

##### Les modalités d'achat et de prise en charge de la formation

Les actions de formation sont achetées par VIVEA sur la base des critères de sélection à concurrence de l'enveloppe financière mise à disposition par le comité régional VIVEA et selon l'ordre de transmission (dates de transmission) des demandes de financement.

Le prix d'achat plafond des formations répondant à cet appel d'offre spécifique est fixé à 45€ TTC par heure/stagiaire. La prise en charge plafond de VIVEA est fixée à 38 € TTC par heure/stagiaire.

La valorisation financière liée à la Politique Qualité Formation VIVEA peut s'appliquer sur les actions de formation relevant de cet appel d'offre.

Par décision du Conseil d'administration, un stagiaire contributeur est financé par VIVEA dans la limite d'un plafond annuel de prise en charge de 2 250 €. Tout excédent sera à la charge du stagiaire au titre d'une contribution stagiaire additionnelle. S'agissant d'un plafond annuel, il n'y a aucun report possible d'un exercice à l'autre. Ce plafond ne s'applique pas pour les personnes engagées dans un plan de professionnalisation personnalisé (PPP).

Ce prix d'achat et cette prise en charge pourront varier de + 2 € de l'heure/stagiaire pour chaque critère présent dans la proposition de formation :

- ▶ Les modalités spécifiques de mobilisation des stagiaires définies dans l'AOS

VIVEA se réserve la possibilité de négocier le prix d'achat et la prise en charge.

Le montant des temps de transfert des acquis et des temps de formation en collectif est à différencier. Le montant maximum d'achat et de prise en charge par VIVEA du transfert des acquis est fixé à maximum 80 € TTC par heure/stagiaire.

Le montant de prise en charge des temps en distanciel des FMD et des temps de formation présentiel est à différencier. Le montant maximum d'achat et de prise en charge par VIVEA des modules en distanciel est de :

- ▶ 45 € TTC par heure/stagiaire pour les modules en distanciel utilisant des outils de typequizz, vidéo... ;
- ▶ 65 € TTC par heure/stagiaire pour les modules en distanciel utilisant un des outils suivants : serious game – plateforme de formation (LMS) – mobil Learning.

Les bénéficiaires de la formation devront être informés du financement de la formation par VIVEA et par d'éventuels co-financeurs.

##### Les modalités de la réponse et le calendrier spécifique

La demande de financement doit être saisie sur l'extranet de VIVEA : sur une session d'instruction (tous les troisièmes jeudis du mois) dans la priorité 1 « Conforter la position du



chef d'entreprise » de l'appel d'offre permanent du comité Occitanie en cochant le projet intitulé « Communication positive ».

-----

Pour en savoir plus sur cet appel d'offre spécifique, vous pouvez contacter :

Marc AGUILLON au 06 72 01 48 18 ou [m.aguillon@vivea.fr](mailto:m.aguillon@vivea.fr)

Jérôme CARRIE au 06 07 89 74 52 ou [j.carrie@vivea.fr](mailto:j.carrie@vivea.fr)